

«Rendre public ce qui voulait rester caché.»

ARGGOS

(É)NORMES

Le Premier ministre veut éradiquer la prolifération des normes, 400 000 à ce jour ! Alain Lambert, ancien ministre, juriste de formation travaillant sur le délire normatif depuis 5 ans en tant que président de la commission d'évaluation des normes et Jean-Claude Boulard, maire socialiste du Mans, énarque pragmatique, ont récemment rendu leur rapport. Ils constatent que vis à vis des directives européennes, « la France a tendance à en rajouter en surtransposant aussi bien dans la mise en œuvre des directives que dans les contrôles ». Ils citent l'exemple de l'élevage porcin où la réglementation française est plus restrictive que la directive européenne. A propos de la directive nitrates, il affirment que « pour comprendre l'exaspération des agriculteurs (...) il faut au moins une fois lire les arrêtés prescrivant dans les zones concernées les dosages, les mesures, les modes opératoires, les évaluations, les calculs, les titrages, les pesages. Pour maîtriser toutes ces règles, il faut au moins sortir d'une école nationale de chimie. Il serait souhaitable de passer des arrêtés portant leçon de chimie à des cahiers des charges établis avec des professionnels, à partir des bonnes pratiques dégagées par eux ».

Autre exemple de délire. Dans le cadre d'un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne en date du 3 octobre dernier, la Confédération paysanne opposée au ministère de l'agriculture, a obtenu gain de cause à propos de la revalorisation du droit de référence dont la production a été affectée en raison d'engagements agro-environnementaux. En effet, la traduction française de la directive était en défaveur de l'agriculteur, la production doit être « gravement affectée ». Pour les langues espagnole, allemande, italienne, portugaise et finnoise, il faut que la production soit

« affectée » tandis que pour les versions en langue danoise, grecque, anglaise, néerlandaise et suédoise posent la condition d'une « influence désavantageuse » !

Quant aux normes en matière vétérinaire, parlons-en. Il y a eu ce procès de Bayonne (p 7 et 8) à propos des médicaments vétérinaires espagnols. Officiellement, le coût des médicaments vétérinaires revient à 3 euros/1000 litres de lait en Espagne contre 8 euros en France. **QUEST FRANCE 10/10/13** rapporte le procès des responsables d'un couvoir jugés devant le tribunal correctionnel d'Angers pour avoir utilisé des antibiotiques interdits car provenant d'Espagne et toujours avec cette différence de prix allant de 1 à 18. Et la procureure d'envoyer au patron de l'entreprise, un des 3 sélectionneurs mondiaux de canetons employant 160 salariés, qu'il avait cherché à servir ses intérêts en dépit de la santé publique ! Imaginons un instant que cette entreprise phare soit condamnée, sa réputation sera certainement tellement entachée que ses deux concurrents étrangers vont pouvoir en profiter allégrement ! Rassurez-vous les normes franco-françaises paralysent déjà nos meilleurs exportateurs. C'est écrit noir sur blanc dans un rapport sénatorial (page 3). Ce qu'on appelle se tirer une balle dans le pied. Après l'écotaxe que nous sommes les seuls à appliquer, qu'en sera-t-il avec les normes, encore une fois franco-françaises, qui vont empêcher la publicité sur le vin ? Dans « l'empire des anges », l'écrivain Bernard Werber écrit fort justement : « la société a besoin de transgresseurs. Elle établit des lois pour qu'elles soient dépassées. Si tout un chacun respecte les règles en vigueur et se plie aux normes, c'est toute la société qui se retrouve "normale" et qui stagne ».

Editorial - Guy Laluc